

Mai 2010

**« L'homosexualité est une maladie spirituelle »**

**Mgr. Elie BUCONYORI, évêque de l'Eglise Méthodiste Libre du Burundi**

## **RELIGIONS ET HOMOPHOBIE AU BURUNDI**

*La Haine voilée des religions contre les homosexuels au Burundi*

**Remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre invitation pour cette enquête, à African Human Right Consortium et au Comité IDAHO.**

Par Mouvement pour les Libertés Individuelles (Moli)

[www.moliburundi.wordpress.com](http://www.moliburundi.wordpress.com)

# Religions et Homophobie au Burundi

## Résumé

Le Burundi en avril 2009, pour la première fois dans son histoire a érigé les rapports sexuels entre deux personnes de même sexe en crime passible à deux ans de prison et/ou d'une amende de cinquante à cent mille francs.

Les religions se sont posées comme des grands défenseurs de cette disposition et ont usé de leur influence (dans un pays où plus de 98% de la population est croyante) pour qu'elle soit maintenue en dépit de son rejet au Sénat et même de la tôle qu'elle a suscitée au sein de la société civile et de la communauté internationale.

Les propos de haine des homosexuels ont été proférés par la quasi-totalité des religions au Burundi. En désignant les homosexuels et l'homosexualité par des mots tels « porteurs des malheurs à la nation », « des actes ignobles », « des malades spirituels », « anomalie », « pratique contre nature », etc., les religions ont contribué à alimenter un climat homophobe dans un pays où les homosexuels avaient déjà du mal à vivre tranquillement dans leurs familles et voisinage.

Pendant trois semaines, Moli a interrogé 4 religieux et 5 croyants sur l'homosexualité. A travers ces entretiens, il tente de déterminer quels rôles ont joué les religions pendant la période où la disposition a été proposée et promulguée, il essaie aussi de déterminer quel rôle dans l'avenir ces église joueront au cas où cette disposition est remise en cause.

## Recommandations

### Aux responsables religieux

De ne proférer aucun acte ou aucune parole pouvant conduire à alimenter un climat de haine contre les homosexuels, des propos à caractère discriminatoire sont contraires aux valeurs fondamentales du Burundi consacrées dans la constitution dans ses articles 13 et 14<sup>1</sup>.

### Au président de la République

De respecter la laïcité de la République du Burundi consacrée à l'article premier de la Constitution, et d'éviter d'usages des convictions personnelles et religieuses sur l'homosexualité pour justifier une disposition 567 du nouveau code pénal.

### A la société civile burundaise

D'intégrer dans leurs programmes de sensibilisation les droits sexuels et les droits des minorités sexuelles afin de dissiper à long terme les préjugés et discriminations envers cette partie de la population burundaise.

---

<sup>1</sup> Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2010, [http://www.senat.bi/documents/constitution\\_bdi\\_francais.pdf](http://www.senat.bi/documents/constitution_bdi_francais.pdf)

## Contexte

Le 22 avril 2009 en promulguant le nouveau code pénal qui reprend en son article 567 une disposition érigeant les relations entre deux personnes de même sexe en crime dans ces termes : « quiconque fait des relations sexuelles avec une personne de même sexe est punie d'une servitude pénale allant de trois mois à deux ans de prison et d'une amende de cinquante à cent mille francs ou d'une de ces peines seulement ».

L'homosexualité n'a jamais fait objet de débat ou de discussion nationale au Burundi. Le président Nkurunziza Pierre, lors d'un discours à la fête de l'assomption 2008, lançait des propos qui présageaient une criminalisation imminente de l'homosexualité. Le président de la République affirmait qu'en temps que président il ne supporterait pas l'avortement et les rapports sexuels entre deux personnes de même sexe.

*Pourquoi cette apparition si brutale de l'homosexualité au plus haut niveau de l'Etat?*

Une source sûre affirme que c'est suite à une émission, plutôt radiodiffusé à la radio CCIB Fm où deux activistes homosexuels étaient invités à parler de la prévention contre le VIH/Sida au sein de la communauté des homosexuelles que la question a interpellé Nkurunziza. Cette médiatisation eue pour conséquence le licenciement de l'animatrice de l'émission ; le ministre de la culture, jeunesse et sport, Jean Jacques Nyenimigabo fut aussi interpellé par le président. A partir de ce moment là, le président Nkurunziza Pierre se saisit de la question et en a fait lutte personnelle.

Les débats chez les politiciens et les organisations des droits de l'homme et de lutte contre le VIH/Sida sur l'homosexualité ont commencé à alimenter les prêches, et des appels des religieux se faisaient entendre ici et là dans les lieux des cultes, sur les stations de radio et de télévision contre l'homosexualité.

Madame Denis Nkurunziza, première Dame de la République et membre de la Communauté des Eglise du Rocher, n'a cessé depuis de multiplier des déclarations à chaque fois que l'occasion se présente contre l'homosexualité et l'avortement.

Le 6 mars 2009, une grande manifestation jamais organisée à Bujumbura par le CNDD FDD (parti au pouvoir) rassemble plus de 10 000 personnes. Monseigneur Elie confirme leur soutien à cette manifestation : «oui, les jeunes du CNDD FDD ont manifesté contre cette disposition, et nous aussi »<sup>2</sup>.

Il est à remarquer qu'ici, l'attention ne se limite plus à condamner l'acte sexuel, mais à condamner les homosexuels.

Un élève homosexuel du Lycée Islamique (Buyenzi) du sénateur Rukara explique qu'en ce jour de manifestation, ils ont été relâchés pour qu'ils se joignent à la manifestation contre les homosexuels. Le sénateur Rukara est membre du CNDD FDD et c'est une très influente personnalité de la religion musulmane au Burundi, très proche de Nkurunziza.

---

<sup>2</sup> Entretien avec Monseigneur Elie évêque et représentant légal de l'Eglise Méthodiste Libre du Burundi, Hope University, Bujumbura le 06 mai 2010

Des prêches diabolisant l'homosexualité n'ont pas tari dans les mosquées, principalement à Buyenzi, quartier majoritairement musulman de Bujumbura.

En ce même jour de manifestation l'église catholique à travers la conférence des évêques catholiques du Burundi a sorti une déclaration, considérée moins violente que celles des autres. Elle fournit tous les trois passages bibliques sur lesquels les religions chrétiennes se basent pour condamner l'homosexualité, elle fustige « ceux qui défendent cette pratique sous prétexte que l'homosexualité peut être congénitale et par conséquent normale », « ils sont dans l'erreur »<sup>3</sup> continue le texte ; elle invite toutes les « personnes de bonne volonté à ne pas promouvoir l'homosexualité sous prétexte de respecter la dignité et la liberté de la personne » ; elle invite en même temps à ne pas criminaliser l'homosexualité mais plutôt à mettre en place des programmes pour venir en aide aux homosexuels, considérés comme malades.

Cette déclaration loin de constituer une déclaration moins violente contre l'homosexualité, elle sème la confusion dans la communauté des croyants vue la représentation morale très respectée de l'église catholique.

### ***La Haine qui ne dit pas son nom***

L'hypocrisie des responsables religieux mène la société, non seulement burundaise, mais aussi africaine et mondiale, à un nouveau genre de culture d'homophobie chez les croyants des grandes religions du monde.

En effet, les évêques, pasteurs, imams tiennent un langage qui laisse les croyants dans une situation d'incompréhension et de confusion. En se basant sur la Bible les religions n'ont pas un argument convainquant pour expliquer un appel à soigner, guérir l'homosexualité.

Pour les chrétiens trois références bibliques retiennent leur attention : l'histoire de la création dans la genèse<sup>4</sup>, le passage des lévitiques<sup>5</sup> sur les interdits, et l'épître de Paul aux romains<sup>6</sup> sur la question.

Plusieurs religions aujourd'hui s'accordent avec la science en qualifiant l'histoire de la création biblique de mythique. Les religieux omettent cela délibérément pour continuer à asseoir leur autorité sur les croyants dans un schéma sacro saint de l'existence de l'homme sur terre. Mais d'autres religieux s'inscrivent en faux avec cette vue. Monseigneur Eli de l'Eglise Méthodiste Libre du Burundi : « il ya des ces théologiens qui affirment votre propos. Mais pour moi, ils ne sont pas dans la vérité ».

Un prêtre catholique confirme pourtant que « certains des livres bibliques ne sont pas matière à suivre sans une analyse profonde et juste. Les écritures saintes bien qu'elles soient inspirées, doivent être prise en considération d'une manière globale, c'est-à-dire que l'interprétation qu'on doit en faire doit être globale, tenant compte de tous les aspects du contexte sous lequel ils ont été écrites »<sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> "Déclaration des évêques catholiques du Burundi sur l'homosexualité", Bujumbura, le 06 mars 2009

<sup>4</sup> Genèse chap.2

<sup>5</sup> Lévitiques, chap. 20, 8 etc.

<sup>6</sup> Romains, chap. 1, 18 etc.

<sup>7</sup> Entretien avec un prêtre théologien du diocèse de Bujumbura, 02 mai 2010

Mais ce prêtre autant que les autres religieux interrogés est catégorique sur l'homosexualité. « C'est un acte contre nature pratiqués par des âmes corrompues par la culture occidentale. »

Ainsi les religions au Burundi, elles mêmes nagent entre des affirmations gratuites qui exclue tout questionnement sur les « vérités fondamentales »<sup>8</sup> qui les régissent comme l'affirme un pasteur de l'église pentecôte du Burundi. Cette attitude, comme dans le cas des idéologies extrémistes se refuse toute autocritique sur les doctrines religieuses.

Les conséquences sont très palpables dans la communauté des croyants. Un jeune de l'église du bon berger explique : « l'enseignement de la Bible est très claire sur les relations autorisées. Dieu a créé un homme et une femme. » « Il ya aucun but dans ces relations, et même si elles existent, toute formation d'un couple a pour objectif d'avoir une progéniture »<sup>9</sup>, « c'est donc des pratiques contre l'ordre établi par Dieu que ces gens font. »

Ceci traduit la perception générale dans une société où plus ou moins 98% de la population est croyant. Ainsi, le poids et l'influence des religions dans la société burundaise pèsent sur le changement de comportement de la société sur l'homosexualité.

### **« Maladie spirituelle » ?**

Monseigneur Eli affirme que « l'homosexualité est une maladie spirituelle », ceci pour justifier l'incapacité de la science à s'occuper « efficacement », comme il le dit, de l'homosexualité.

Pour Monseigneur Justin Nzoyisaba de l'Eglise Méthodiste Unie : « l'homosexualité est bien une maladie », « un vice que les occidentaux ont introduit en Afrique »<sup>10</sup>. Sur la position de Desmond TUTU, grande figure de l'église africaine qui soutien sans faille les droits des LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, et Transgenres et Intersexes), Mgr Justin ne marche pas ses mots : « les sud africains sont comme les européens. Ils sont à un rythme de développement négatif car, ils s'écartent beaucoup des valeurs morales bibliques et africaines ». Monseigneur Eli, lui va plus loin : « ça dépend de ce que TUTU fait lui-même. »

Un jeune musulman de 24 ans interrogé sur l'homosexualité, lui affirme que c'est « une maladie qu'on attrape vers l'âge 2 à 4 ans » « les mères savent normalement si leurs enfants ont des tendances homosexuelles ou pas et doivent signaler cela pour une bonne prise en charge par les hommes de Dieu »<sup>11</sup>.

Avec des propos pareils tenus par les religieux, ne peuvent pas laisser indifférents les parents. Anastasie, chrétienne et mère de 5 enfants affirme : « s'il s'avère que mon fils a de telles tendances, Jésus est le seul à pouvoir apporter une réponse efficace »<sup>12</sup> ; « actuellement, on essaie de nous faire croire que ce n'est pas une maladie ». Bien des parents sont prêts à livrer leurs enfants aux religieux afin de les guérir de l'homosexualité.

---

<sup>8</sup> Entretien avec un pasteur de l'église pentecôte du Burundi, paroisse Nyakabiga, 01 mai 2010

<sup>9</sup> Entretien avec un jeune de l'église bon berger du Burundi, 02 mai 2010

<sup>10</sup> Entretien avec Monseigneur Justin Nzoyisaba, évêque de l'église Méthodiste Unie du Burundi, 10 mai 2010

<sup>11</sup> Entretien avec Harushamagara Jimmy, étudiant musulman, Bujumbura, 25 avril 2010

<sup>12</sup> Entretien avec Anastasie, chrétienne et mère de 5 enfants, 02 mai 2010

## **Conclusion**

Ces entretiens tracent un décor désolant des vues sur l'homosexualité au Burundi.

La situation des homosexuels étant déjà très difficiles dans les familles, cette récupération de la question ne fait qu'augmenter la vulnérabilité des homosexuels face aux attaques violentes.

Les responsables religieux et les autorités nationales ne se rendent pas compte de la gravité de leurs propos contre l'homosexualité.

Ces attitudes cultivent des préjugés et alimentent des discriminations dans la population. Les organisations de la société civile elles, aussi ont un rôle important qu'elles n'ont pas encore joué pleinement.

Le plan stratégique national de lutte contre le Sida de 2007 à 2011 et la Constitution de la République constituent des outils clés pour exiger le retrait de la disposition 567 du nouveau code pénal au Burundi.

Le manque d'information suffisante sur la sexualité est un problème qui doit retenir l'attention des peuples africains. Car, actuellement, il n'est d'aucun intérêt à se cacher les réalités des sociétés depuis la nuit des temps.

Il est malheureusement difficile d'avoir des données statistiques sur l'homosexualité au Burundi. Cette analyse des religions a suscité bien d'autres préoccupations sur les violences envers les homosexuels qu'il faut élucider, plus particulièrement en famille.